



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 55293

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet de réforme du texte fondateur de l'action sociale et médico-sociale, loi n° 75-535 du 30 juin 1975. Ce futur texte de loi repose sur deux orientations majeures, très attendues par un nombre important de concitoyens. D'une part, ce projet de loi, conférant leur pleine citoyenneté aux bénéficiaires, est porteur d'innovations en matière de prise en charge, en reconnaissant et en fondant des droits nouveaux et en diversifiant les actions des établissements et services du secteur social et médico-social. D'autre part, ce texte de loi rénove et clarifie les procédures organisant le secteur, par une planification concertée plus efficiente, un régime rénové des autorisations, des mécanismes modernisés d'allocation de ressources et de tarification, un statut actualisé des établissements publics, et instaure une meilleure coordination et responsabilisation des acteurs et des décideurs. Des millions de personnes, assurément les plus démunies, les plus marquées par la maladie, le handicap ou l'inadaptation sont en attente du nouveau texte, qui suscite des espoirs concernant une meilleure prise en compte de leur situation. La réaffirmation solennelle de leurs droits fondamentaux est une nécessité. Ce projet de loi a été adopté par le Conseil des ministres, le 26 juin 2000. Toutefois, la première lecture du texte semble programmée pour la fin du premier semestre ou pour le début du second semestre 2001. En conséquence, il lui demande d'étudier les possibilités d'avancer la première lecture de ce texte.

Texte de la réponse

Le projet de loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, venant réformer la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, a été voté à l'unanimité en première lecture par l'Assemblée nationale le 1er février 2001. Ce texte devrait faire l'objet d'un vote définitif et d'une promulgation avant la fin de la législature.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55293

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7075

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4916